



Arrêté n°2026-087

ARRETE PORTANT DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) EN RAISON D'UNE CANICULE

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-2,

Vu le code la sécurité intérieure et notamment son article L731-3,

Vu l'arrêté du 28 juin 2022 portant élaboration du PCS,

Vu la demande du Préfet du Pas-de-Calais d'activer les PCS,

Considérant que le département du Pas-de-Calais est placé par Météo France en vigilance rouge canicule à compter du mercredi 24 juin 2026 à midi

Considérant les risques pour la santé publique, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, qui sont les plus vulnérables aux effets de la chaleur, Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la protection de la population, la mobilisation des services de secours et l'organisation des secours communaux,

ARRETE

Article 1 : Le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde pour cause de canicule à compter du 24 juin 2026 à midi.

Article 2 : Les dispositions du Plan Communal de Sauvegarde incluent la vérification du bien-être des personnes vulnérables, l'ouverture d'une salle municipale rafraîchie si nécessaire, l'information à la population sur les mesures de précaution à prendre.

Article 3 : Les services municipaux sont chargés de la mise en œuvre de ce plan.

Article 4 : Cet arrêté sera publié sur le site de la mairie et transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

